



Année scolaire 2019/2020

CONDITIONS FINANCIÈRES pour les cours de DANSE

Le règlement des Frais annuels d'adhésion est à réglé auprès du professeur en début d'année scolaire lors de l'inscription .

	Élèves locaux	Élèves extérieurs
Cotisation annuelle S'applique une seule fois pour tous les membres d'une même famille.	40 €	45 €
DANSE (règlement auprès de l'enseignant)		
Danse Modern Jazz : (éveil) 16H35-17H15	50,00 €/trim.	59,00 €/trim.
Danse Modern Jazz : (initiation) 17H15-18H00	66,00 €/trim.	75,00 €/trim.
Danse Modern Jazz : (cours intermédiaire) 18H00-19H00	78,00 €/trim.	87,00 €/trim.
Danse Modern Jazz : (collégiens) 19H00-20H00	78,00 €/trim.	87,00 €/trim.

Veillez noter que les cours de danse sont dissociés de ceux de musique.

Une réduction de 10 % est appliquée pour le deuxième membre d'une même famille. Une réduction supplémentaire de 20 % est accordée pour le troisième membre d'une même famille. La réduction est appliquée à la discipline la moins chère.